

traiter avec environ 3'000 Métis; la valeur du "scrip" étant de \$240, si je ne me trompe, il faudra près de trois quarts de million de dollars: Si vous exécutez votre projet, cela veut dire que vous pouvez donner les neuf dixièmes de cette somme à des gens qui ne sont pas des Métis, à moins que les concessionnaires ne ressemblent pas du tout à ceux qui ont eu des "scrips" par le passé. En fin de compte, le pays aura dépensé \$720,000 et il percevra d'autant moins de la vente des terres qu'il vendra à d'autres personnes, sans favoriser très sensiblement les Métis. On pourrait déposer cet argent entre les mains de mandataires jouissant de la confiance des Métis ou modifier la forme de "scrip" de façon à ne le rendre payable qu'en plusieurs versements pendant un certain nombre d'années.

Je serais peiné de voir adopter ce projet et de voir la Chambre permettre de distribuer \$720,000, à moins qu'on ne trouve quelque plan en vertu duquel l'argent profiterait réellement aux Métis. Si l'on créait un fonds ou si l'on plaçait cet argent pour pourvoir à l'éducation des enfants des Métis ou pour payer des terres qu'ils acquerraient, ou pour une douzaine d'autres fins qu'il vaudrait la peine d'examiner, on pourrait faire quelque chose de réellement avantageux pour ces gens-là. La création d'un fonds pourrait fournir aux Métis après quelques années une somme assez ronde. Mais si on se sert de l'ancienne formule à laquelle je me suis opposé pendant tout le temps que ce système a été appliqué, on constatera que ces "scrips" seront très peu profitables aux Métis.

M. DAVIN: Je crois que la recommandation de mon honorable ami est digne d'attention. A moins qu'il n'ait profondément modifié sa manière de voir, le Père Lacombe est fermement convaincu que l'on devrait donner des terres aux Métis. C'est ce que j'ai appris en conversant avec lui, il y a quelques années. L'archevêque Taché condamnait le plus énergiquement possible l'émission de "scrips"

A six heures, la séance est suspendue,